



Fausse declaration medicale pour prêt immobilier

Par Visiteur

J'ai 67 ans , pour avoir un pied à terre en ville , nous avons signé une reservation d'achat d'un appartement à Annecy 300 000 €, loi Scellier , j'ai une offre d'une banque en credit in finé , convenable avec adossement de notre assurance vie de 220 000 €

en ce qui concerne l'assurance pour moi et mon épouse , nous devons remplir le questionnaire médical
en ce qui me concerne j'avais eu il y a 3 ans un cancer de la prostat ,qui a été enlevée par operation , le PSA est maintenant à 0, donc plus de probleme

mon épouse suit un traitement psycotrope , pour trouble bi-polaire

si nous marquons ces ennuis de santé , nous risquons de perdre le prêt ou de payer des surprimes impossibles à accepter

soit nous ne mentionnons rien

et prenons le risque

en cas de decés , on continuera à payer , car les locations compensent le prêt , quel est le risque ? Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

en ce qui me concerne j'avais eu il y a 3 ans un cancer de la prostat ,qui a été enlevée par operation , le PSA est maintenant à 0, donc plus de probleme

mon épouse suit un traitement psycotrope , pour trouble bi-polaire

si nous marquons ces ennuis de santé , nous risquons de perdre le prêt ou de payer des surprimes impossibles à accepter

soit nous ne mentionnons rien

et prenons le risque

en cas de decés , on continuera à payer , car les locations compensent le prêt , quel est le risque ?

Le risque est double:

-Risque d'une poursuite pénale pour faux et usage de faux. Une telle poursuite étant néanmoins très rare en pratique compte tenu du fait que les assureurs n'ont pas d'intérêt particulier à dénoncer la situation auprès du procureur de la République.

-Risque civil évident, mais vous l'avez compris, à savoir que toute fausse déclaration intentionnelle entraîne la nullité du contrat d'assurance (article L113-8 du Code des assurances). Le prêt ne sera donc pas pris en charge par l'organisme d'assurance.

Très cordialement.